



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 13 juillet 2021

Création d'un deuxième centre de prise en charge des auteurs de violences en Normandie en 2021

À l'issue du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, le Gouvernement avait acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte ainsi que de la récurrence. En 2020, un premier appel à projets avait permis de retenir 18 premiers centres en métropole et en Outre-mer dont un en Normandie : le CPCA ACORÈS. À la suite du 2^e appel à projets lancé le 1^{er} avril dernier par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, 12 nouveaux CPCA ont été désignés hier, dont un en Normandie qui sera porté par l'association d'Aide aux victimes, de Contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale (ACJM) sur les territoires de la Manche, de l'Orne et du Calvados.

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention et la fin du cycle des violences constitue un enjeu essentiel des politiques publiques sociales, judiciaires et sanitaires. Dans ce contexte, le Grenelle des violences conjugales a mis en exergue les améliorations à conduire en matière de prévention du passage à l'acte ainsi que de lutte contre la récurrence. La création de centres de prise en charge des auteurs de violences a dès lors été identifiée comme un nouveau dispositif idoine pour combattre les violences conjugales.

Sous l'autorité de Mme Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, un premier appel à projets a été initié le 24 juillet 2020 et 18 premiers centres ont été annoncés fin 2020 dont un en Normandie : le CPCA ACORÈS. Ce CPCA porté par la Fédération des acteurs de la solidarité est opérationnel depuis le 1^{er} mars 2021 sur les territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Hier, une deuxième vague de CPCA a été désignée, amplifiant ainsi la couverture territoriale de ce dispositif. L'un des 12 projets retenus au niveau national est porté par l'ACJM. Localisé à Coutances, ce nouveau CPCA mis en œuvre sur le ressort de la Cour d'Appel de Caen, permettra de couvrir les territoires de la Manche, de l'Orne et du Calvados.

À l'instar des premiers centres, il proposera aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychothérapeutique et médical qui pourra être assorti d'un accompagnement socioprofessionnel visant notamment à l'insertion dans l'emploi. Ce dispositif s'appuie sur un nécessaire travail partenarial avec les collectivités locales, les professionnels de santé, les agences régionales de santé, les magistrats et l'ensemble du tissu associatif.

Les CPCA s'accompagnent d'une ligne d'écoute dédiée aux auteurs de violences. Cette ligne, portée par la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales (FNACAV), propose une écoute aux personnes souhaitant sortir du cycle des violences avant leur passage à l'acte. À cela s'ajoute un dispositif national de recherche de places d'hébergement pour les auteurs de violences afin de permettre aux victimes de rester chez elles.

En Normandie, la création de ce deuxième CPCA permettra de proposer une prise en charge globale et harmonisée des auteurs sur l'ensemble du territoire régional.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex